

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_133

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par la 2CCAM et l'entreprise COVED en date du 26 août 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver 3 places de stationnement sur le parking de la Rue du Printemps afin de permettre la pose de colonnes de tri,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, ces 3 places de stationnement seront donc réservés pour 2CCAM et la COVED à compter du **Jeudi 29 Août 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 26/08/2024

Pour extrait conforme au
Registre des arrêtés,
Scionzier, le



Le Maire,
Sandro PEPIN

